

*Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire peut accéder aux installations de son club dans le contexte de sortie du confinement instauré en raison de la crise sanitaire COVID-19. Cette possibilité d'accès et les engagements pris par la signature de ce formulaire sont exclusivement réservés aux membres*

*Cette possibilité d'accès et les engagements pris par la signature de ce formulaire sont exclusivement réservés aux adhérents étant à jour de leur cotisation, à l'exclusion de toute autre personne.*

**PAR LA PRÉSENTE L'ADHERENT :**

- Il atteste avoir été informé que l'association s'est engagée à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle ;
- Il reconnaît que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection l'association ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19 ;
- Il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes présentes dans le cadre de la pratique sportive de l'activité, notamment en respectant les gestes barrière ci-après rappelés et de respecter la distanciation sociale imposée pour la pratique du tennis ;
- Il s'engage également à respecter les obligations édictées par la **Fédération Française de Tennis** pour aménager la pratique du tennis en Club ainsi que les modalités mises en place par **l'association Loisirs et Fêtes pour** organiser son activité au cours de la crise sanitaire actuelle. Ces obligations fédérales sont consignées dans le « *Protocole de sortie de confinement de la FFT dans les clubs* » annexé au présent formulaire.
- Il atteste n'avoir aucun problème de santé pour la reprise de l'activité
- En cas de symptômes, l'adhérent s'engage à suspendre son activité et à revenir l'association.

**RAPPEL :**

- ✓ L'inscription pour réservation est désormais obligatoire sur le site
- ✓ <https://ballejaune.com/club/TCEsterets>
- ✓ Les accompagnateurs ne sont pas admis pendant l'activité.
- ✓ Une distance de 2 mètres doit séparer chaque participant pendant l'activité
- ✓ En cas de non-respect des règles, l'adhérent pourra se voir refuser l'accès au terrain

**NOM et Prénom du membre Principal :**

.....né(e) le ...

**Conjoint** ..... né(e) le .....

Enfant 1 : ..... né(e) le

Enfant 2 : ..... né(e) le

Enfant 3 : ..... né(e) le

Tel : .....Mail : .....

**Date :** ..... **A** .....

**SIGNATURE** (du membre majeur ou du responsable légal pour les membres mineurs) :